

SMENC

assurances

assurance
véhicules
électriques
individuels

À partir de

64,50€

par an



Assurance nouveaux véhicules électriques

Nouvelles mobilités : je m'assure, c'est obligatoire !

Les NVEI, aussi appelés Engins de déplacement personnel motorisés (EDPM) regroupent tous les **tous les moyens individuels de déplacement électriques à moteur autonome** tels que la trottinette électrique, gyropode, gyroroue, skate électrique et hoverboard électrique. Tous ces véhicules sont pris en charge par notre responsabilité civile créée sur mesure.



La conduite d'un véhicule terrestre à moteur sans assurance responsabilité constitue un délit selon l'article L324-2 du code de la route.

Sans assurance spécifique, vous risquez...

En cas de contrôle de police

Vous encourez une amende de 3 750€.

En cas d'accident responsable

Vous devez payer ou rembourser personnellement les indemnités dues à la victime.

En cas de chute

Vos dépenses liées aux dommages corporels risquent de ne pas être prises en charge.

certains contrats d'habitation prévoient des extensions de garanties au EDPM. (voir conditions générales des contrats)

Responsabilité Civile obligatoire

A pied, à vélo ou à trottinette (non motorisée), **une responsabilité civile vous couvre en cas de dommages matériels et/ou corporels** que vous pourrez causer. Votre contrat d'assurance habitation prévoit une garantie « RC vie privée » qui vous couvre de nombreux aléas mais ne prend pas en charge les dommages causés par les trottinettes électriques, hoverboards électriques, skates électriques etc... **Les EDPM* sont considérés comme des « véhicules terrestres à moteur »** selon le code de la route et implique une obligation d'assurance.

L'assurance NVEI SMENO vous couvre dans votre usage pour votre responsabilité civile mais aussi pour les dommages et le vol causés à votre véhicule.

Le vélo à assistance électrique n'entre pas dans la catégorie des NVEI. Le vélo ayant besoin que l'on pédale pour le faire avancer, il ne dispose pas de moteur autonome.



La Responsabilité Civile NVEI

Matériels garantis	<ul style="list-style-type: none">▷ Responsabilité Civile des NVEI <= 25km/h▷ Trottinette électrique, gyropode, gyroroue, skate électrique, hoverboard.
Détails matériels garantis	<ul style="list-style-type: none">▷ Responsabilité Civile des NVEI <= 25km/h▷ Tous les NVEI possédés par le souscripteur sont couverts par la garantie Responsabilité Civile▷ Le NVEI doit être déclaré au moment de la souscription
Événements garantis	<ul style="list-style-type: none">▷ Responsabilité Civile (corporel, matériel, défense recours)
Durée du contrat	<ul style="list-style-type: none">▷ 12 mois sans tacite reconduction
Exclusion	<ul style="list-style-type: none">▷ Les NVEI qui ne sont pas la possession de l'assuré
Dommmages corporels	<ul style="list-style-type: none">▷ Jusqu'à 20 000 000€
Dommmages matériels	<ul style="list-style-type: none">▷ Jusqu'à 1 200 000€
Recours	<ul style="list-style-type: none">▷ 10 000€ en défense recours
Franchise	<ul style="list-style-type: none">▷ Aucune
Prix annuel	<ul style="list-style-type: none">▷ 64,50€

Les options casse et vol

Matériels garantis	<ul style="list-style-type: none">▷ Trottinette électrique, gyropode, gyroroue, skate électrique, hoverboard.▷ 1 véhicule assuré par adhésion
Détails matériels garantis	<ul style="list-style-type: none">▷ Le véhicule NVEI est un NVEI de moins de 2 ans pour lequel le propriétaire dispose d'une facture d'achat nominative▷ Le NVEI doit être déclaré au moment de la souscription
Événements garantis	<ul style="list-style-type: none">▷ Casse accidentelle et vol
Durée du contrat	<ul style="list-style-type: none">▷ 12 mois sans tacite reconduction
Exclusion	<ul style="list-style-type: none">▷ Les NVEI qui ne sont pas la possession de l'assuré <p><i>Le vol du bien garanti, même attaché, est exclu entre 23h et 7h du matin, lorsque celui-ci a été laissé dans un espace public ou des parties communes dont l'accès n'est pas sécurisé par un système de fermeture (clé, digicode, interphone...)</i></p>
Casse / vol	<ul style="list-style-type: none">▷ Valeur de remplacement plafonnée à 800€ TTC
Franchise	<ul style="list-style-type: none">▷ 10% de la valeur du NVEI en cas de vol
Nombre de sinistre	<ul style="list-style-type: none">▷ 1 par an
Prix annuel	<ul style="list-style-type: none">▷ 88,50€ (dont 24€ pour l'option casse/vol)

Depuis le 1er Juillet 2020, les NVEI doivent être équipés de feux de position avant et arrière, de dispositif retro-réfléchissant, d'un système de freinage et un avertissement sonore. **Vous risquez une amende de 35 € pour manquement à cette règle.**

Nous contacter

09 72 67 60 00

(appel non surtaxé)

www.smeno.com

HAUTS-DE-FRANCE

Amiens

18 rue Jean Catelas

Lille

43 boulevard Vauban

NORMANDIE

Le Havre

103 cours de la République

Rouen

123 rue du Général Leclerc



Vous souhaitez souscrire à nos assurances ?

Rien de plus simple !

En physique : rendez-vous dans l'**agence SMENO la plus proche** de chez vous, nos conseillers seront là pour vous guider. De plus, vous recevrez votre attestation sous 24h!

Sur notre site : rendez-vous sur **smeno.com** rubrique assurances.

Nos conditions de souscription :

- Être âgé de + de 18 ans
- Transport d'une seule personne par véhicule
- Être propriétaire du véhicule
- Déplacement à titre privé

SMENO
assurances